

LA GAZETTE

HIVER 2019

N° 66



Mot du Maire

Dans ce numéro : Pages

Mot du Maire	1
Conseils Municipaux	2/3
En direct de la Mairie	3
Actualité du trimestre	4/5
Dates à retenir	6

Chers Saint-Pantaléonaïses et Saint-Pantaléonais,

Le Conseil Municipal et le Personnel
se joignent à moi pour vous souhaiter une

Heureuse Année 2020

Votre Maire,
Céline LASCOMBES

Conseils municipaux

Du 4 novembre

La carte communale a été approuvée le 18 septembre dernier par arrêté préfectoral n°26-2019-09-18-001. Des dispositions en matière d'urbanisme sont à re-délibérer, tel que le droit de préemption urbain dans le périmètre de la zone urbaine (existait déjà à l'époque du POS) : approuvé par les élus. Également, l'obligation de dépôt de la déclaration préalable (DP) à l'édification d'une clôture, l'obligation de dépôt du permis de démolir : approuvé. Et enfin l'arrêté portant délégation de fonction et de signature à un adjoint urbanisme, est désigné Monsieur ROUSSIN Jean-Marie : approuvé.

La candidature retenue est celle de Monsieur Marius SAUVAN-MAGNET pour **remplacer Monsieur Freddy PATONNIER** qui a fait valoir ses droits à la retraite après 37 années au service de la commune. Le contrat sera établi à partir du 2 janvier 2020.

Le copieur de la mairie a 5 ans en location+forfait entretien, celui de l'école (ancien copieur de la mairie) a plus de 10 ans, n'a qu'un contrat d'entretien, et présente des problèmes techniques, le tout pour un coût actuel de 376€ HT/trimestre. Le renouvellement du copieur de la mairie permettrait de basculer l'actuel à l'école, de repartir tous les 3 ans en location+forfait entretien avec du matériel toujours à la pointe et pour l'école également par voie de conséquence avec un simple forfait d'entretien, pour un montant total de 380€ HT/trim. (en sus le forfait page environ 60 € H.T./trim., mairie et école, forfait inchangé). Les élus acceptent le renouvellement des 2 contrats mairie/école avec PRINT07.

Madame Martine RIOU a proposé sa candidature en tant **qu'agent recenseur**, approuvée par les élus. Un contrat lui sera fait pour une période de 5 semaines (1 semaine de formation et 4 semaines de recensement). Madame Françoise AUDRAN, secrétaire de mairie, est désignée en tant que coordonnatrice. Le recensement aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020.

L'installation de la **psychologue scolaire** sur un redécoupage des secteurs d'interventions des Réseaux d'Aide aux Elèves en Difficulté impliquent l'entrée de nouvelles communes dans le

dispositif. Notre commune étant déjà dans le dispositif, ayant déjà participé pour sa part au budget d'investissement, sa participation annuelle ne concernera que la part fonctionnement soit 16 euros (8€ par classe), jusqu'à ce que le matériel des tests psychométriques, d'une validité d'une dizaine d'années soit à renouveler. Participation accordée.

Un habitant de la commune a fait une proposition de **don d'une fontaine en pierre pour le cimetière**, qui serait réalisée par des enfants initiés en atelier aux métiers manuels et du patrimoine au sein de l'association L'Outil en Main basée à Bollène, et dont fait partie cet habitant. Le transport ainsi que l'installation seraient réalisés par ses soins. Les élus saluent l'initiative du don et la sensibilisation auprès des jeunes à ses métiers et valident le projet. Concernant les arbres à l'extérieur du cimetière détériorant le mur d'enceinte à proximité, ils seront coupés.

Madame le Maire revient sur ce point pour rappeler cette information donnée dans La Gazette Automne 2019 : **la**

TEOM est une taxe dont le taux, déterminé par la communauté de communes, est appliqué sur les propriétés bâties soumises à la taxe foncière. Il fut déterminé également le plafonnement de la TEOM pour les communes drômoises (calculé sur la valeur locative moyenne intercommunale). Hors ce plafonnement de 434 euros, le montant maximum de la TEOM pour une habitation, n'aurait pas été pris en compte par les services fiscaux. Si ce constat est fait par un propriétaire, il y a lieu qu'il se rapproche du Centre des impôts de Montélimar.

Le Centre de Gestion (CG26) a réalisé un appel d'offre concernant la **Prévoyance et la complémentaire Santé** à destination des agents de la fonction publique. Les informations du groupe retenu ont été soumises à chaque agent titulaire. L'adhésion est facultative. Si un ou des agents sont intéressés, la commune devra participer à hauteur minimale d'1€/mois par agent qui souscrit. La convention sera d'une durée de 6 ans. Les élus acceptent que la commune puisse permettre aux agents d'avoir un choix supplémentaire en la matière et d'y participer à hauteur de 1€ mensuel par agent le cas échéant.

QUESTIONS DIVERSES

Captages prioritaires : remise du rapport de la Chambre d'Agriculture et date du prochain Comité de Pilotage avec les

instances concernées.

Ecole : des fissures sont apparentes depuis 2-3 ans au niveau dans la partie extension de l'école et le vieux bâti. La municipalité a demandé qu'elles soient examinées par un maçon : provoquées par les conditions climatiques de sécheresse très particulières, ces fissures sont d'ordre esthétique et non structurel. Elles resteront sous surveillance.

Forages Grand Grange : les problèmes rencontrés dans l'approvisionnement de l'eau durant la période estivale sont liées à une mise en défaut de la pompe du forage 1 : d'une part due à la baisse du niveau de l'eau dans la nappe la moins profonde, et une faiblesse de de cette même pompe. La première raison ayant pu entraîner la défaillance. La dernière défaillance en date était le 28 octobre dernier. Un système lumineux d'avertissement sera mis en place aux forages dès qu'il y a un défaut, et un devis sera demandé pour envisager dans l'hiver son remplacement le cas échéant.

Syndicat de l'Olive de Nyons et des Baronnie : suite à l'invitation à l'assemblée générale du Syndicat, Madame le Maire a informé les élus qu'elle a excusé son absence et a réitéré la position de la municipalité sur la question de la non adhésion au Syndicat.

Station d'épuration : curage de l'un des bacs à boue à venir, en attente du devis, départ en retraite du prestataire ACER qui assure assistance, bilans et conseils, et par conséquence la non reconductibilité du contrat, mais la continuité d'intervention privilégiée sous contrat ponctuel. Pompe du clarificateur hors service, sous garantie, mais en attente de connaître les causes et son remplacement.

Lavoir : la conduite qui alimente le lavoir est bouchée. Des solutions sont proposées pour y remédier.

Décharge sauvage sur la commune de Valréas en limite St-Pantaléon : Le Maire fait part de l'entretien qu'elle a eu avec Madame BONNIFACY en présence d'une adhérente de l'association, habitante de St-Pantaléon. Elle maintient sa position sur la lucidité-clairvoyance-efficacité des instances vauclusiennes pour traiter ce dossier, tout en souhaitant avoir un avis extérieur.

Du 9 décembre

La pompe du forage 1 de Grand Grange a été remplacée ainsi que la colonne d'exhaure. Un système lumineux type gyrophare a également été installé afin qu'un problème de dysfonctionnement des forages soit pris en charge le plus tôt possible.

Madame le Maire fait part aux élus de la nouvelle proposition du **contrat d'assurance de Groupama** avec une baisse de cotisations de près de 20%. Elle explique que la renégociation du contrat, sans réduire les garanties, s'est appuyée sur le bon rapport sinistres à cotisation que présente la commune ; également sur la révision de critères de tarification en tenant compte du nombre d'habitants mais en le pondérant selon les dépenses de fonctionnements et la masse salariale et en tenant compte de la baisse des budgets des communes ; et un métrage plus fin du domaine Urdu bâti fait ressortir une réduction de la surface. Les élus valident la nouvelle proposition de la prime annuelle pour un montant de 6192,50 € TTC. Parallèlement à cette renégociation, suite aux derniers épisodes de pluie trois dossiers de déclaration de sinistres ont été ou-

verts pour des infiltrations d'eau au niveau du clocher de la mairie, salle de motricité de l'école et détérioration du béton à l'intérieur du réservoir. Des devis vont être demandés.

Le contrat de **Monsieur Marius SAUVAN-MAGNET** prendra effet à partir du 2 janvier 2020.

Pour le **recensement INSEE** qui aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020, le contrat de l'agent sera établi du 6 janvier au 20 février, couvrant notamment les deux demi-journées de formation et les aléas de fin de campagne.

Madame Béatrice ANDRE, qui assure depuis 2016 deux demi-journées par semaine ainsi que des remplacements, donne pleinement satisfaction et est très appréciée de la clientèle. La proposition de passer d'un CDD à un CDI est approuvée par l'ensemble des élus.

QUESTIONS DIVERSES

Ecole/Conseil d'école : Madame le Maire fait part des points qui ont été évoqués lors de ce Conseil, notamment un projet Musique avec un prestataire extérieur et dans le temps scolaire. Est évoquée la possibilité d'un soutien financier de la part du Sou de l'Ecole et de la com-

mune. Sachant que la commune participe pour 1/3 de la classe découverte et a également pris part au projet Classe numérique, les élus accordent un soutien à hauteur de 200€, soit 1/3 du devis présentant 1h30 d'initiation à la musique sur 7 périodes.

Ecole/Fissures : Madame le Maire revient sur ce dossier pour lequel elle avait demandé l'avis d'un maçon fin octobre. Or depuis le 11 novembre dernier et le séisme en Ardèche qui a été également ressenti sur la commune, un nouvel état des lieux a été fait avec des élus. Bien qu'il n'y ait pas de modification apparente des fissures, les Conseillers souhaitent un nouvel examen avec le maçon.

Séisme au Teil/appeal aux dons : Il est fait part de l'appel aux dons du Maire du Teil soutenu par l'Association des Maires de la Drôme. Les élus accordent une subvention exceptionnelle à hauteur de 150 €.

Station d'épuration : le curage de l'un des 3 bacs à boue devrait s'effectuer en début d'année prochain, report expliqué par la saturation de la société de retraitement.

En direct de la Mairie

ETAT CIVIL

Décès : GELY Etienne le 16 décembre à son domicile
ROUSTAN Liliane née BARNEL le 30 septembre

Elections Municipales

Pour voter les 15 et 22 mars, vous aurez jusqu'au 7 février 2020 pour vous inscrire sur les listes électorales :
Sur internet : www.demarches.interieur.gouv.fr
En mairie : en personne ou en mandant tiers
Par courrier : en écrivant à votre mairie
Informations : www.demarches.interieur.gouv.fr
www.service-public.fr
ou nous contacter en mairie

URBANISME

Suite à la création de la carte communale, le conseil municipal a délibéré le 4 novembre dernier pour :

- L'obligation de déposer un permis de démolir sur son territoire,
- De déclarer la réalisation de toutes clôtures par une DP (déclaration préalable)
- D'appliquer le droit de préemption urbain sur toute la zone constructible

Recensement de la population 2020

Le recensement sera assuré par Mme RIOU Martine, habitante du village, elle interviendra dans toutes les habitations à partir du 16 janvier 2020 au 15 février 2020. Vous pourrez répondre aussi directement par internet

« le-recensement-et-moi.fr »

L'actualité de ce trimestre

Les préparatifs pour les fêtes de fin d'année ont occupés bien du monde



Le repas « soupe » chez nos Aînés, les mets ont été dégustés sans modération et tous ravis de cette belle journée!



L'Agence Postale et Le Dépôt de Pains



Que de plaisir de voir que l'esprit de village et inter-village est encore présent!

Ces 3 jours de fêtes ont eu un grand succès à l'Agence Postale Communale. Les boissons offertes par nos soins et les gourmandises amenées par les villageois ont afflué tous les jours. Les petits producteurs, artisans, artistes de nos villages ont participé grandement à cette réussite. La décoration créée par Lucile et Mattéo était splendide. Merci à vous tous pour votre présence régulière à l'Agence Postale et au Dépôt de Pains ! Grâce à vous nous continuons à garder cette convivialité tant recherchée!

Béatrice et Nadine





Ce sont près de 36 enfants qui ont participé au goûter de Noël le 14 décembre dernier, ainsi que leurs parents, grands-parents !

Un grand merci à tous pour votre présence et les petits gâteaux confectionnés.

Un grand merci également pour l'organisation avant et pendant : Nadine, Lucile, Cathy, François et Thierry, Christophe, Jérôme et au Père Noël.

Départ en retraite



Depuis 37 ans, Frédy Patonnier dit « Pato » est au service de la commune et des administrés. Pour son départ à la retraite, la Municipalité a organisé le vendredi 20 décembre 2019 un apéritif. Beaucoup de monde était présent, Mme le Maire a présenté son successeur, M Marius SAUVAN-MAGNET habitant du village qui prendra ses nouvelles fonctions début janvier 2020.





Dates à retenir

Dates à retenir

Dimanche 12 janvier 2020	Vœux de la municipalité-Repas des villageois
Du 15 janvier au 16 février 2020	Recensement de la population
Samedi 1er février 2020	Loto de l'école / grande salle Domaine Urdy
Dimanche 15 mars 2020	Elections Municipales 1er tour
Dimanche 22 mars 2020	Elections Municipales 2e tour
Samedi 28 mars 2020	Théâtre / grande salle du domaine Urdy
Dimanche 5 avril 2020	Belote, organisée par le Club des 4 Saisons
Toutes les informations précises sur les prochaines activités seront affichées sur les places du village, dans l'Agence Postale et en Mairie	



Repas des villageois

Dimanche 12 janvier 2020

au domaine Urdy à partir de 12 h



Le festin sera préparé par l'équipe de Magali à l'Auberge. C'est l'occasion de tous se retrouver ce jour là pour des échanges amicaux et chaleureux, les nouveaux arrivants du village seront les bienvenus.

Pour les personnes ne souhaitant pas rester au repas, l'apéritif sera offert par la municipalité suivi des vœux de Madame le Maire.

Les inscriptions seront à retourner avant le Lundi 9 janvier en Mairie ou à l'Agence Postale.

Le repas sera offert aux Aînés + de 70 ans et inscrits sur les listes électorales. Les enfants de moins de 11 ans auront un prix réduit.

Adulte = 22 € tout compris et 12 € pour les enfants



Inscription au repas du 12 janvier 2020 avant le 9 janvier 2020

NOM et Prénom

Nombre de repas offert : Nombre de repas payant

Nombre d'enfant :



La prochaine édition de la Gazette sera prévue début avril 2020

Directeur de la publication : Céline LASCOMBES Responsable de la rédaction : Françoise ROUSSIN

Maquette, rédaction et mise en page : Nadine GIGONDAN Illustration couverture : Jean-Pierre MANCIP

MAIRIE 4 Place de la Mairie 26770 Saint Pantaléon les Vignes. Tél : 04.75.27.90.83. Mail : mairie.stpantaleonlesvignes@wanadoo.fr.
Site : saintpantaleonlesvignes.fr Heures d'ouverture au public : lundi 13 h 30 à 17 h 30 / mercredi et vendredi 8 h à 12 h